

## VIII.—Décorations de la Milice du Pape

135<sup>re</sup>.—*Ruban satiné* correspondant à la couleur respective de chacune des six *Décorations* de la Milice, comme suit : 1<sup>er</sup>, ruban *bleu* ; 2<sup>e</sup>, ruban *bleu liséré blanc* ; 3<sup>e</sup>, ruban *jaune* (couleur pontificale) ; 4<sup>e</sup>, ruban *blanc* ; 5<sup>e</sup>, ruban *rouge* ; 6<sup>e</sup> et dernière, ruban *blanc liséré jaune* (couleurs du drapeau pontifical.) Prix, 17 cts. la verge. Prière de mentionner le numéro d'ordre de la décoration à laquelle doit servir le ruban. Voir à ce sujet le *Catéchisme du Sacré-Cœur*, ch. XXI.

136<sup>re</sup>.—*L'insigne métallique des CHEVALIERS DE LA CROIX*. Beau médaillon circulaire de  $\frac{3}{4}$  de pouce de diamètre. Il représente, en *argent*, sur un fond d'émail blanc, la *Croix de Saint-Pierre* et les *Clés*, ornées de deux *branches de laurier*, et entourées d'une bande circulaire en émail bleu sur laquelle se lit l'inscription : ORDO CRUCIS SANCTI PETRI. A l'intersection des bras de la Croix est un cœur minuscule en émail rouge. Prix : \$2.65 la douz., 25 cts. l'unité.

137<sup>re</sup>.—*L'insigne métallique des COMMANDEURS DE LA TIARE*. Il est de même grandeur et de même forme que le précédent, mais il réunit la *Tiare* à la *Croix*, aux *clés* et aux deux *branches de laurier*. Les émaux sont de mêmes nuances, mais l'*argent* y est remplacé par de l'*or*, avec l'inscription : ORDO TIARÆ. Il est muni *au verso*, comme le précédent, d'une forte épingle de sûreté.

N. B.—Ces Insignes (Nos 136 et 137) sont réservés *exclusivement* aux élèves des maisons d'éducation qui ont été jugés dignes par le Conseil d'être promu à l'un des Ordres de la Milice du Pape.

Les Directeurs et Directrices peuvent adopter comme décorations les rubans seuls ou les médaillons seuls, ou mieux les deux combinés.

## REMARQUES

1.—Nous expédions franc de port les commandes payées d'avance ; autrement les frais de port sont à la charge du destinataire.

2.—Nous ne recevons des *timbres-poste* que pour les fractions de *Dollar* ; prière de n'envoyer que des timbres de 1 centin, autant que possible, et *jamais* de timbres d'enregistrement.

3.—Prière de faire les chèques payables *au port* ; autrement nous devons payer une commission et à débiter à qui de droit.

4.—Ne négligez pas de faire enregistrer les lettres contenant des valeurs.

5.—Si vous avez besoin d'être servi le jour même, envoyez-nous un télégramme ; il vous suffira de nous indiquer le numéro du présent catalogue et la quantité requise.

6.—Nous ne pouvons pas reprendre *après trois mois* les objets que l'on désirerait nous renvoyer. Quand on nous renvoie des objets, l'on ne doit pas oublier d'insérer *sur chaque paquet* le nom et l'adresse de l'expéditeur.

7.—Il est inutile de nous demander des objets non-compris dans le présent catalogue ; nous ne pourrions pas nous en occuper.

N. B.—Nous enverrions ce catalogue *gratis* à ceux qui nous en feroient la demande. Adressez toutes communications, chèques, etc.

Le Messager du Sacré-Cœur,

Boîte de Poste Numéro 257

Montréal, Canada.